

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI  
Index AI : AS-A 21/40/97

DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 16 juin 1997

TIMOR ORIENTAL  
Le respect des droits de l'homme,  
condition préalable à une solution politique

Monsieur le Président,

Cette semaine, les ministres des Affaires étrangères portugais et indonésien se réuniront à New York pour de nouvelles discussions sur la question du Timor oriental, parrainées par les Nations unies. Ces nouvelles négociations, placées sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies et de son représentant personnel, qui vient d'être nommé pour le Timor oriental, l'ambassadeur Marker, offrent de nouvelles possibilités et de meilleures perspectives de progrès. Amnesty International invite donc toutes les parties à exploiter cette nouvelle occasion pour dégager, dans les plus brefs délais, une solution au problème timorais.

Cette année déjà, la communauté internationale a reconnu la gravité de la situation des droits de l'homme au Timor oriental. En avril, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution sur le Timor oriental, dans laquelle elle se disait préoccupée par les nombreux cas de violations des droits fondamentaux signalés dans ce pays, et dans laquelle elle appelait le gouvernement indonésien à libérer les prisonniers politiques et à laisser agir librement les experts de l'ONU et les organisations non gouvernementales. Le fait que le Prix Nobel de la paix 1996 ait été décerné à deux personnalités du Timor oriental démontre à quel point la communauté internationale a conscience de l'importance qu'il faut accorder à l'avenir de ce pays. Cette nouvelle marque d'intérêt devrait également se trouver reflétée dans les négociations de l'ONU sur le Timor oriental.

Les discussions de l'ONU, qui entament leur cinquante année, sont destinées à trouver une solution au problème du Timor oriental. Or, au cours de ces cinq dernières années, elles n'ont que rarement évoqué les droits de l'homme. Le retard pris dans la recherche d'une solution au problème politique timorais ne doit cependant pas faire obstacle à l'amélioration du respect des droits de l'homme. Pour mettre un terme aux violations des droits fondamentaux, il faut agir dès à présent, sans attendre la solution du problème politique. En retour, cette amélioration de la situation des droits de l'homme permettra de trouver plus facilement une solution efficace et durable au conflit du Timor oriental.

Le manque d'intérêt que les négociations des Nations unies ont manifesté à l'égard des violations des droits de l'homme perpétrées ces dernières années au Timor oriental n'a pas contribué à améliorer la situation. Au cours de ces dernières semaines, nous avons pu constater que les tensions s'y sont exacerbées, notamment en raison des attaques que des groupes armés d'opposition ont dirigées contre des objectifs civils et militaires, et qui rappellent que la résistance timoraise n'a pas l'intention de se modérer. Amnesty International condamne les exécutions illégales de civils par des groupes armés d'opposition, mais l'Organisation craint également que la récente augmentation des attaques lancées par ces groupes ne conduise les autorités militaires indonésiennes à mener des actions de représailles contre les personnes qu'elles jugent responsables. De même, il est probable que l'accès au territoire timorais des observateurs des droits de l'homme continuera à faire l'objet de contrôles très stricts.

Ce document résume certaines des démarches concrètes qu'Amnesty International estime nécessaires pour traiter le problème des droits de l'homme.

### **Le contexte actuel des droits de l'homme au Timor oriental**

La situation des droits de l'homme ne semble pas donner de signes d'amélioration. Il reste encore au moins 100 prisonniers d'opinion et prisonniers politiques originaires du Timor oriental dans les prisons indonésiennes et timoraises. Les Timorais de l'Est continuent d'être jugés et incarcérés en raison de leur opposition pourtant non violente au régime indonésien. En avril dernier, João do Rosario Pires a été condamné à un an d'emprisonnement pour avoir brandi, lors d'une manifestation en novembre 1996, une pancarte représentant le président Suharto avec des os humains dans la bouche. Dix-sept jeunes sont actuellement jugés à Dili pour « expression publique de sentiments d'hostilité, de haine ou de mépris envers le gouvernement » au cours d'une manifestation pacifique lors de la visite au Timor oriental de l'ambassadeur Marker, en mars 1997. Ils risquent une peine de sept ans d'emprisonnement. Chaque année, des centaines de personnes, en plus de celles qui ont été jugées et emprisonnées, sont victimes de détention de courte durée, arbitraire et souvent non

officielle.

La torture et les mauvais traitements infligés aux détenus continuent à échapper à toute surveillance. À l'issue d'une manifestation en mars 1997, un membre de la Commission nationale des droits de l'homme (Komisi Nasional Hak Asasi Manusia, Komnas HAM) a accusé la police d'avoir frappé 37 manifestants et de leur avoir donné des coups de poing et des coups de pied. D'après la commission, les manifestants avaient « les yeux, la bouche, le dos et la poitrine enflés. Certains d'entre eux n'avaient rien mangé depuis quatre jours parce que les séquelles de leur passage à tabac ne le leur permettaient pas. » Amnesty International continue à recevoir des informations selon lesquelles des détenus seraient soumis à d'autres formes de torture, dont les décharges électriques et les brûlures de cigarette.

Des cas d'exécutions extrajudiciaires continuent également d'être signalés. En septembre 1996, Jacinto de Jesus Sousa et Luis Ximenes, dont on suppose qu'ils étaient des civils, auraient été abattus par des militaires alors qu'ils s'étaient arrêtés à un poste de contrôle militaire entre Baueau et Viqueque. Leur mort a fait l'objet d'une enquête de la part la Commission indonésienne des droits de l'homme, mais les résultats n'en ont pas été rendus publics.

Des violations des droits de l'homme ont également été commises par le groupe armé d'opposition Falintil (Armée de libération nationale du Timor oriental). Au cours de ces dernières semaines, des attaques dirigées contre des cibles militaires et civiles ont fait au moins 42 morts, dont des membres du Falintil<sup>2</sup>. Amnesty International condamne l'exécution illégale de civils par le Falintil, et appelle la résistance armée à respecter les engagements internationaux en matière de droits de l'homme, et à veiller à ce que ses membres ne commettent plus d'homicides illégaux.

Le fait que ces exactions ne fassent que rarement l'objet d'investigations favorise le développement des violations des droits fondamentaux. Les enquêtes menées sur des meurtres et des "disparitions" font généralement figure d'exception<sup>3</sup>. Quand des enquêtes sont effectivement menées et que des membres des forces armées sont inculpés, Amnesty International déplore que les peines auxquelles les responsables sont condamnés ne correspondent pas, en termes de gravité, aux violations perpétrées. En 1996, la mort de Paulo dos Reis, abattu après avoir insulté un soldat et, semble-t-il, avoir lancé une pierre sur lui, a fait l'objet d'une enquête. Un soldat a été reconnu coupable de cet homicide et condamné à huit mois d'emprisonnement. D'après les informations recueillies, aucune affaire de torture ou de mauvais traitement n'aurait fait l'objet d'investigations.

Une initiative a été prise afin de remédier à cette situation : la Commission indonésienne des droits de l'homme a ouvert un bureau au Timor oriental. Si Amnesty International apprécie et respecte le travail de la commission nationale sur le territoire indonésien, elle estime cependant qu'au vu du contexte particulier du Timor oriental, ce nouveau bureau ne pourra pas surveiller la situation des droits de l'homme ni enquêter sur les violations perpétrées au Timor oriental dans les mêmes conditions d'efficacité et d'indépendance. La Commission nationale à Dili n'a pas encore la confiance des Timorais de l'Est, et son emplacement n'arrange pas les choses. En effet, ses locaux se trouvent juste en face du quartier général du Komando Distrik Militer (KODIM, commandement militaire de district). Aucune des informations recueillies n'indique que ce bureau de la Commission nationale à

---

. Reuters, 29 mars 1997.

. La résistance admet avoir tué deux civils, à savoir Miguel Baptismo da Silva et son épouse (dont on ignore le nom), le 28 mai 1997, à Baueau. Le gouvernement indonésien affirme quant à lui que le Falintil est également responsable du meurtre des sept personnes tuées elles aussi le 28 mai, cette fois à Los Palos. Jusqu'à présent, cette affirmation n'a pas pu être vérifiée par des sources indépendantes.

. Dans certains cas, les autorités annoncent des investigations, dont les résultats ne sont cependant pas rendus publics. Ainsi, en février 1995, le chef de la police timoraise, Andreas Sugianto, avait annoncé l'ouverture d'une enquête sur la "disparition" de cinq personnes, le 9 janvier, à Dili. On ne sait pas si elle a été menée à bien, et l'on ignore ce que sont devenus ces cinq "disparus".

Dili serait intervenu dans des cas d'arrestation arbitraire ou de détention non officielle, ni qu'il aurait reçu des plaintes, ni qu'il aurait engagé de son propre chef une enquête sur les nombreuses allégations de torture et d'exécutions illégales<sup>4</sup>.

### **Les négociations des Nations unies et les droits de l'homme**

Amnesty International estime que la recherche d'une solution du conflit timorais ne peut être fructueuse tant que les droits de l'homme seront bafoués. Un accord raisonnable et durable sur l'avenir du Timor oriental doit donc reposer sur le respect des droits fondamentaux. Tant que les Timorais de l'Est devront craindre les arrestations arbitraires, la torture, les mauvais traitements, les exécutions illégales et les "disparitions", tous les efforts pour mettre un terme au conflit seront vains. Le relâchement des restrictions politiques, la libération des prisonniers d'opinion et la fin des violations des droits de l'homme permettront de gagner la confiance des habitants du Timor oriental, ce qui représente après tout une condition essentielle pour aboutir à un accord politique.

Il ne suffit pas de mettre un terme au cycle de violations des droits fondamentaux ; des initiatives doivent être prises pour surveiller la situation des droits de l'homme et accorder réparation aux victimes. Toute solution politique doit comporter des éclaircissements sur les violations des droits fondamentaux. Amnesty International estime, en particulier, que le gouvernement indonésien devrait être encouragé à prendre les mesures concrètes suivantes :

- créer une commission des droits de l'homme indépendante pour les habitants du Timor oriental<sup>5</sup>. Cette commission devrait compter des observateurs de la situation des droits de l'homme qui disposeraient du savoir-faire et de la crédibilité nécessaires à une surveillance et à une vérification efficace des cas de violations des droits fondamentaux. Des représentants de la société civile timoraise, dont l'impartialité aurait été reconnue, devraient également en faire partie. La commission devrait au moins être en mesure de recevoir des plaintes de n'importe quels groupes ou individus, de s'entretenir en privé avec les personnes, y compris les détenus, de voyager en toute liberté et d'avoir un accès illimité à tous les endroits où elle désire se rendre, même aux centres de détention. Tous les témoins devraient bénéficier d'une protection<sup>6</sup>.
- dans l'attente de la création d'une telle commission, faire en sorte que les groupes nationaux de défense des droits de l'homme puissent faire leur travail sans crainte de harcèlement ni d'intimidation pour eux ou les victimes ;
- fournir un libre accès aux observateurs étrangers des droits de l'homme<sup>7</sup> ;

---

. Les seules affaires enregistrées au Komnas HAM à Dili sont les 100 plaintes déposées le premier jour de l'ouverture du bureau, et ce pour la plupart probablement par d'anciens soldats portugais se plaignant de ce que les autorités indonésiennes ne les reconnaissent pas comme des fonctionnaires.

. Les caractéristiques de la commission devraient au moins être en harmonie avec les normes relatives aux institutions nationales dont les Nations unies ont exposés les grandes lignes dans les Principes concernant le statut des institutions nationales, en annexe à la résolution 1992/54

. La création d'une "commission des droits de l'homme au Timor oriental", composée de personnes représentant la société civile timoraise, y compris de membres d'ONG, figure parmi les recommandations que le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a faites dans son rapport sur la mission qu'il a effectuée en Indonésie en juillet 1994. E/CN. 4/1995/61/Add.1, 1er novembre 1994, paragraphe 85.

. Les organisations indépendantes de surveillance des droits de l'homme sont acceptées dans nombre de pays. Ces deux dernières années, Amnesty International a ainsi pu se rendre à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'en Corée du Nord et au Viêt-Nam, mais l'accès au Timor oriental continue de lui être refusé.

- créer une force de police civile<sup>5</sup> ;
- revoir le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Timor oriental afin de garantir son caractère indépendant, équitable et sa transparence. Les Timorais de l'Est dont l'impartialité serait reconnue et qui disposeraient de l'expérience et des qualifications appropriées devraient être davantage intégrés dans le système judiciaire ;
- faire en sorte que les habitants du Timor oriental puissent manifester de façon pacifique sans crainte d'arrestation ni de mauvais traitements. Les forces de sécurité doivent assurer le maintien de l'ordre en respectant à la lettre les normes internationales ;
- suspendre du service actif les membres des forces armées, y compris les policiers, impliqués dans des violations des droits de l'homme, notamment la torture et les mauvais traitements, en attendant qu'une enquête soit menée sur leurs activités. Les personnes ayant violé les droits fondamentaux devraient être traduites en justice conformément aux normes internationales d'équité ;
- reconsidérer de façon approfondie et impartiale les condamnations de tous les prisonniers politiques timorais et libérer tous les prisonniers d'opinion.

Monsieur le Président, tous les ans, Amnesty International s'adresse à ce Comité pour rendre compte de la gravité de la situation des droits de l'homme au Timor oriental et du manque d'intérêt témoigné à cet égard par les autorités indonésiennes. Les négociations à venir représentent l'occasion de se mettre d'accord sur les mesures concrètes à prendre pour assurer une meilleure protection des droits fondamentaux au Timor oriental. Amnesty International prie instamment toutes les parties concernées de saisir cette occasion et de commencer à gagner la confiance des Timorais en prenant des initiatives sérieuses dans le domaine des droits de l'homme, et de poser ainsi les jalons d'une solution durable.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre East Timor: Respect for Human Rights - The precondition for a political solution. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - juillet 1997. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

---

<sup>5</sup> Cette recommandation figure également dans le rapport de novembre du rapporteur spécial de l'ONU, paragraphe 78.

